



Séparation d'un couple lors d'un bail

Par **loansandrine**, le **25/07/2008** à **07:50**

Bonjourrnj'ai recemment avec mon ami loué une maison à nos 2 noms. Nous sommes séparés depuis peu et il me demande d'aller à l'agence immobiliere déclarer son départ. J'ai des enfants et je suis enceinte, j'ai peur que l'agence me pris de quitter le domicile, suis je ds le droit légal de garder le logement ? De plus, le dossier CIL a été déposé à nos 2 noms, mais les prelevements de 20 euros se font sur son compte, puis je aussi aller leur demander de prelever sur mon compte sans risque ? Je suis très inquiète, merci pour votre réponse

Par **domi**, le **25/07/2008** à **13:17**

C'est à votre conjoint de faire le nécessaire auprès de l'agence ! il doit leur envoyer une LRAR pour se désolidariser du bail .En cas de loyers impayés il serait engagé autant que vous !Concernant le dossier CIL , je ne pense pas que ça pose un problème de changer la domiciliation , mais là encore si votre conjoint ne fait rien et que vous ne payez plus il sera engagé également ! Domi